

UE SYSTEME EDUCATIF - M1 MEEF

rattrapage du vendredi 24 janvier 2020

Début janvier, le service du second degré de la FDE se chargera d'informer personnellement tous les étudiants concernés par la seconde session, dont vous trouverez les modalités d'organisation ci-dessous :

Durée : 2 heures

Horaire : 14h à 16h dans l'amphi H (petit amphithéâtre) à la FDE.

Candidats acceptés : dispensés d'assiduité ou absents justifiés et étudiants ayant eu **moins de 10/20** à la première évaluation (moyenne des deux épreuves)

Conditions particulières :

- **Si la moyenne est obtenue à l'UE, celle-ci est acquise et les étudiants n'ont pas accès à la seconde évaluation.**
- Ceux qui n'ont pas la moyenne conservent la note supérieure à la moyenne et ne repassent que l'(les) épreuve(s) dont la note est inférieure à 10/20.
- Pour le rapport de stage, la seconde épreuve consiste à reprendre le travail initial pour l'améliorer et à le rendre au responsable de TD **impérativement** le 24 janvier 2020.

Le service du 2nd degré de la FDE assurera la surveillance de l'épreuve.